

**MODELE DE LETTRE DE DON D'ARCHIVES A L'ETAT
EN VUE DE LEUR DEPOT
A LA CITE DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE**

Nom, adresse

[Coordonnées complètes des ayants droit]

Date

Monsieur Hervé Lemoine
Directeur, chargé des Archives
Service interministériel des Archives de France
Direction générale des Patrimoines
56, rue des Francs-Bourgeois
75141 Paris cedex 03

Monsieur le Directeur,

Je [Nous...] vous informe

- que j'aimerais faire don à l'État, en vue de leur dépôt au Centre d'archives d'architecture du XX^e siècle (Cité de l'architecture et du patrimoine), de mes archives / des archives de mon père / etc., dont je [nous...] suis aujourd'hui seul(e)s propriétaire(s) [formule à employer quand les archives ne sont pas encore transférées au Centre d'archives]
- que je suis heureux(se) de faire don à l'État de mes archives / des archives de mon père / etc., dont je [nous...] suis aujourd'hui seul(e)s propriétaire(s), et qui ont été déposées au Centre d'archives d'architecture du XX^e siècle le [date]. [formule à employer quand les archives se trouvent déjà au Centre d'archives]

J'ai pris connaissance de la convention du 18 décembre 2013 entre la Cité de l'architecture et du patrimoine et la Direction générale des patrimoines, relative aux missions du Centre d'archives d'architecture du XX^e siècle et à ses relations avec le Service interministériel des Archives de France.

Les archives se composent de ... [décrire : énumérer les principaux projets ou dossier, évaluer le volume en mètres linéaires, nombre de boîtes ou de rouleaux, de cartons à dessins... ; signaler éventuellement les photos].

La consultation et la reproduction par les chercheurs à leur usage personnel au centre d'archives de la Cité de l'architecture et du patrimoine en seront [choisir une option] :

- libres
- soumises à mon autorisation
- soumises à l'autorisation de _____ .

Je conserve mes droits de reproduction et de représentation, à charge pour la Cité de l'architecture et du patrimoine d'en avertir les demandeurs extérieurs. Cependant j'exempte de ces droits, pour leurs propres publications, l'État et la Cité de l'architecture et du patrimoine, à charge de mentionner dans leurs publications que ces droits

+ copie à

David Peyceré, Centre d'archives d'architecture du XX^e siècle, 127, rue de Tolbiac, 75013 Paris

m'appartiennent. En cas de publications relatives aux archives dont je fais don, ils m'adresseront sept exemplaires de ces ouvrages ou catalogues.

Cette autorisation est consentie pour toute la durée de la protection légale en vigueur ou telle qu'elle viendrait à être modifiée, par les législations tant nationale qu'internationale.

Je vous prie, Monsieur le Directeur, d'agréer l'assurance de mes sentiments les meilleurs.